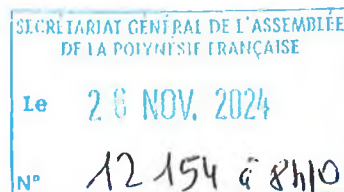




Groupe
TAPURA
HUIRAATIRA



Question orale
(Séance du jeudi 28 novembre 2024)



**Adressée à Monsieur Warren DEXTER, Ministre de l'économie,
du budget et des finances, en charge des énergies.**

Objet : Blocage du Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur le Ministre,

Le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ainsi que le Tribunal Mixte de Commerce (TMC) traversent actuellement un bouleversement sans précédent. Ces services, essentiels à la vie économique et juridique de notre territoire, sont en passe d'être paralysés, avec des délais inacceptables pour l'enregistrement et le traitement des dossiers.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que la transition en cours, encadrée par une loi du pays adoptée sous la précédente mandature, répondait initialement à un véritable besoin.

Cette réforme, qui visait à moderniser et optimiser le fonctionnement de ces institutions, était une mesure nécessaire et bénéfique. Grâce à son adoption et au déploiement de personnels supplémentaires l'an dernier, des avancées significatives avaient été constatées, notamment une accélération des procédures administratives.

Votre gouvernement avait pour mission la mise en œuvre de cette transition. Force est de constater que vous n'avez pas été en mesure de l'anticiper ni de l'organiser correctement. Cette défaillance et votre inaction habituelle plongent ces institutions dans un quasi-blocage, avec des répercussions majeures sur l'ensemble des acteurs économiques.

Cette incapacité à assurer une continuité dans les services administratifs essentiels est d'autant plus préoccupante qu'un courrier récemment adressé par la Cour d'appel à l'ensemble des mandataires et de partenaires commerciaux du TPC et du RGS annonce que le traitement de toutes les demandes relevant de la compétence du Registre du commerce ne sera plus réalisé, et qu'à compter du 1er décembre 2024, toutes les nouvelles requêtes et demandes relevant de la compétence du tribunal mixte de commerce ne seront ni traitées, ni audiencées.

Les professionnels du droit qui s'étaient déjà mobilisés l'année dernière sur cette problématique, dénoncent aujourd'hui l'inaction et le manque de transparence de votre gouvernement.

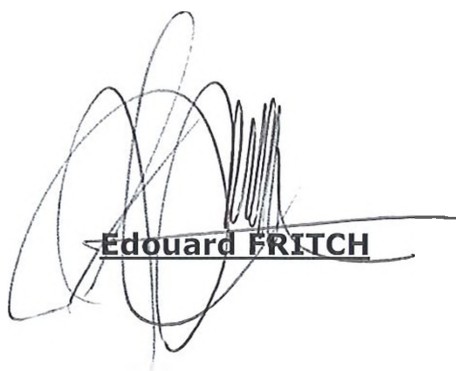
En outre, aucune communication claire n'a été faite sur les étapes précises de cette transition, ni sur les délais nécessaires pour un retour à la normale.

Cette situation, à laquelle vous n'apportez aucune réponse concrète, ralentit la dynamique économique de notre Pays et compromet directement la capacité des porteurs de projets polynésiens à développer leurs initiatives. Pire, elle contredit un des piliers de votre programme électoral, « *Fa'atupu* : bâtir », qui appelle à construire un avenir économique prospère pour notre pays. Comment bâtir lorsque les bases administratives s'effondrent sous le poids d'une transition mal préparée ?

Ma question est donc la suivante :

Monsieur le Ministre, en quoi consistera exactement cette transition, quel sera l'impact réel de cette suspension sur les porteurs de projets polynésiens en termes de délais, d'interlocuteur et de tarifs, et quels sont les délais prévus pour un retour à une situation normale, indispensable au dynamisme économique de notre Pays ?

Je vous remercie de votre attention.



Edouard FRITCH



Tepuaraurii TERIITAHII